

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

CHARLES PENGLAOU

## Quelques aspects statistiques de l'évolution bancaire en France

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 88 (1947), p. 305-327

<[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1947\\_\\_88\\_\\_305\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1947__88__305_0)>

© Société de statistique de Paris, 1947, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques*  
<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA  
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N<sup>o</sup>s 9-10. — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1947

## I

### QUELQUES ASPECTS STATISTIQUES DE L'ÉVOLUTION BANCAIRE EN FRANCE<sup>(1)</sup>

Quoique apparemment diverses par leur objet, les communications précédentes à notre Société s'apparentent aux recherches statistiques qui suivent, par la préoccupation de déterminer dans quelle mesure nos entreprises commerciales et industrielles pourront trouver dans les institutions, nationales ou internationales, les moyens de financement indispensables à leur reconversion, c'est-à-dire à leur adaptation aux périodes d'après-guerre.

Après avoir analysé en 1944 les ressources en crédit dont elles pourraient bénéficier *intra muros*, il a semblé opportun en 1945 de se livrer à une recherche analogue quant aux possibilités extérieures, celles notamment qu'on pouvait attendre des accords de Bretton-Woods. La parenthèse ouverte en 1946 n'avait pas d'autre but que d'indiquer quel pouvait être le champ normal d'application de la méthode statistique, puisque, dès cette époque, en représentant la méthode appliquée en 1941 pour déterminer l'évolution de la lettre de change, nous songions à extrapoler les résultats acquis en prolongeant dans l'avenir une courbe, complexe au surplus, indiquant l'orientation des moyens de financement tant sur le plan national que sur le plan international. Les conclusions acquises l'an dernier autorisent, semble-t-il, de nouvelles recherches et il est apparu que le recensement des moyens de financement, actuellement utilisés, pouvaient être aisément représentés par de simples graphiques, tel sera l'objet de notre première partie (morphologie bancaire), qui permettraient, dans une seconde partie, de postuler la modulation du crédit, pour tout dire, de déceler l'orientation des moyens de financement. Ainsi donc, au terme de notre recherche, on se demandera dans quelle mesure les ressources explorées en 1944 et en 1945 pourront être utilisées, compte tenu de l'évolution financière depuis cette époque, et, subsidiairement, s'il existe un état d'infla-

(1) Communication à la séance du 19 février 1947.

tion de crédit, considération prise de l'expansion économique constatée depuis le milieu de l'année 1945.

Si de telles investigations devaient retenir la bienveillante audience de notre Société, un exposé pourrait être fait l'an prochain, tendant à inventorier les ressources tirées par notre pays des accords internationaux, spécialement du fonds monétaire et de la banque de reconstruction.

## PREMIÈRE PARTIE

### MORPHOLOGIE BANCAIRE

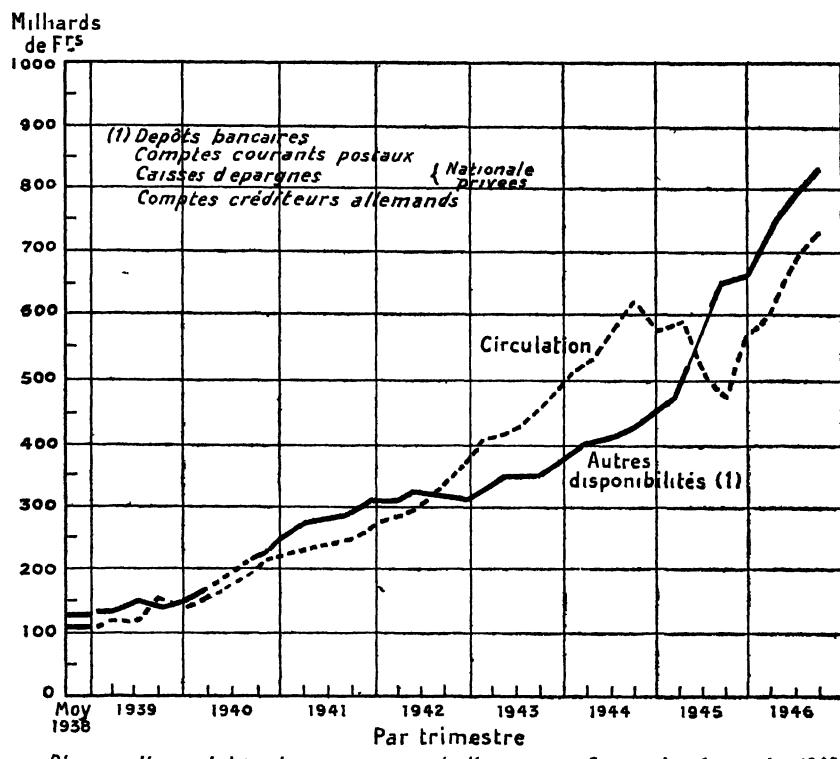
Les remarquables « Chroniques des statistiques bancaires et des questions monétaires » de notre ami, M. P. Cauboue, insérées dans le journal de notre Société depuis 1944, ont donné une idée fort concise, d'année en année, de la structure et de l'évolution des établissements bancaires en France. On ne saurait faire mieux. Néanmoins, M. Cauboue nous a laissé quelquefois sur notre faim, notamment lorsque, faute de recensement statistique, il a dû déclarer forfait en matière de financement des entreprises par les banques. C'est que celles-ci ont été amenées à mettre en action leurs moyens de crédit, non seulement en faveur des entreprises commerciales et industrielles, mais également en faveur de l'État. Or, ce financement s'opère par le truchement d'un compte qui figure dans les bilans des banques sous l'intitulé « Portefeuille » et qui comprend, outre le papier commercial, des bons du Trésor, des acceptations du Crédit national, des avals conditionnels ou inconditionnels de la Caisse des Marchés, et, dans une modique proportion sans doute, des billets de la S. N. C. F. M. Cauboue s'est plaint amèrement — et non sans raison — de l'ignorance où nous maintenait le Service du Contrôle des Banques. On tentera par la suite de pallier cette grave insuffisance d'information en procédant, par application des méthodes utilisées en 1941, à la ventilation de ce poste qui est la clef de voûte de l'édifice bancaire.

### ÉVOLUTION DES DÉPOTS ET DES ENGAGEMENTS BANCAIRES.

- Le montant des dépôts bancaires est conditionné pour une grande part par la circulation fiduciaire. On considère avec juste raison que le circuit monétaire se rapproche du type idéal dans la mesure où les billets mis en circulation sont reversés aux guichets des banques pour retourner à la banque d'émission, c'est-à-dire pour autant qu'ils sont convertis en monnaie scripturaire. Les nombreux échanges de billets auxquels ont procédé les États européens ont eu bien évidemment un objectif fiscal; subsidiairement ils ont eu une incidence scripturale qu'il y ait eu ou non blocage d'une partie des avoirs qui en résultent. Ces dépôts, au surplus, ne se localisent pas exclusivement dans les banques, mais également dans les institutions de chèques postaux, voire même dans les caisses d'épargne qui ont été appelées à jouer un rôle dans la circulation des moyens de paiement.

Le graphique (fig. 1) montre pour la France qu'il a existé un certain parallélisme entre la circulation fiduciaire et les dépôts dans les organismes précités. Les deux courbes suivent la même orientation jusqu'au milieu de l'année

1942. Une très nette divergence est constatée par la suite, les billets étant thésaurisés et utilisés de surcroit pour les règlements sur le marché noir. L'écart maximum se situe dans le troisième trimestre de 1944. La libération de la presque totalité du territoire étant intervenue, la confiance renait et la circulation se résorbe au profit des dépôts bancaires et assimilés. Enfin l'échange des billets en juin 1945 provoque une importante résorption de l'émission fiduciaire, cependant que, et par voie de conséquence, les disponibilités scripturaires s'accroissent. Dorénavant les courbes seront approxi-



D'après l'inventaire des ressources de l'économie française (jusqu'en 1945)

Fig. 1.

mativement parallèles, les disponibilités étant supérieures d'une centaine de milliards au montant des billets en circulation. L'échange des billets — si critiqué — n'a donc pas été inutile : la thésaurisation, si elle n'a pas disparu, a nettement diminué. « Au lendemain de la libération, constate l'*Inventaire établi conformément aux instructions de M. R. Schuman* (*Imprimerie Nationale*, 1946, p. 145) et en dépit de l'amenuisement progressif de la production, les dépôts bancaires avaient triplé, la masse des billets en circulation avait quadruplé, alors que les prix avaient seulement doublé. N'étant pas justifiée par l'activité économique, cette augmentation du volume des disponibilités monétaires correspondait bien à un gonflement artificiel des moyens de paiement, qui restaient, d'ailleurs, pour partie, en dehors du courant intérieur des échanges ». Et encore, page 146, « un certain ajustement a pu se faire progressivement, non par une réduction de la masse monétaire, mais par les relèvements successifs officiels ou officieux des prix et des salaires qui se sont traduits en définitive par une dépréciation lente de la monnaie ».

Ceci posé, il reste à examiner quelle a été l'évolution comparée des principaux dépôts scripturaires. Le graphique (fig. 2) montre que la progression des dépôts bancaires et des chèques postaux est analogue. Par contre l'augmentation des dépôts d'épargne a subi un temps d'arrêt relatif à partir de 1945. C'est que devant la hausse continue du coût de la vie les possibilités des petits épargnants se sont considérablement amoindries : d'où la distorsion très nette de la courbe d'épargne par rapport aux deux autres. Il semble néan-

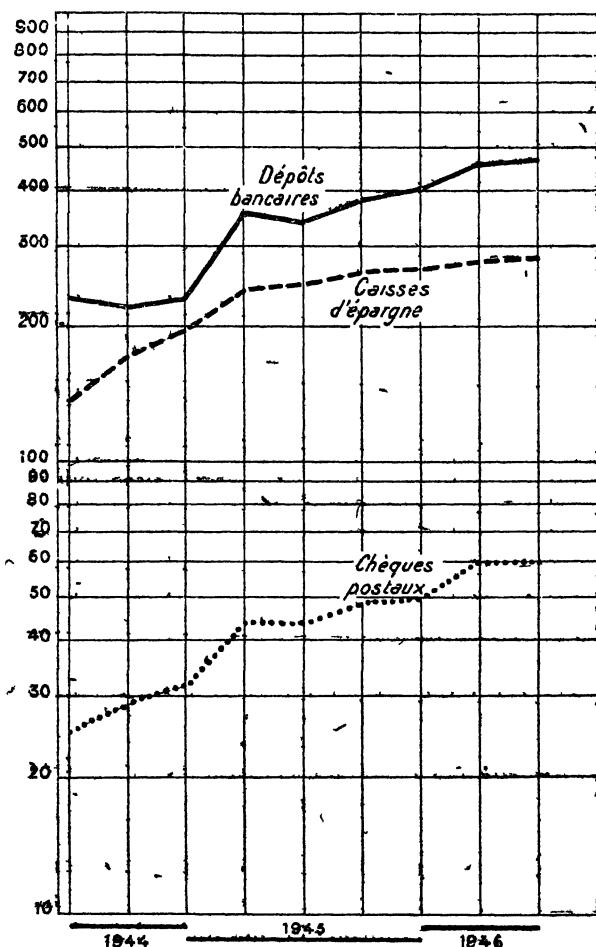


Fig. 2.

moins que cette courbe ait repris une orientation plus normale, entendons plus conforme aux deux autres, dès le début de 1947 à l'annonce des mesures prises par le Gouvernement pour freiner la hausse des prix, sinon pour les abaisser.

Ces constatations sont banales pour tous ceux qui se penchent périodiquement sur les situations bancaires publiées par la Commission de Contrôle et le bilan hebdomadaire de la Banque de France. Si cette corrélation est évidente, elle reste imprécise pour de multiples raisons. Il ne fait de doute pour personne que la théaurisation met hors du circuit monétaire une certaine masse de disponibilités; d'autre part, le marché noir s'est créé un circuit, qui bien évi-

demment communique avec l'autre, mais qui comprend un volume de billets qu'il est difficile sinon impossible de préciser.

Il reste un problème corollaire à résoudre, dont les données viennent d'être exposées dans un livre, au demeurant fort remarquable (R. Alheinc, *La Banque au Service des échanges*, Paris, Les Presses Universitaires, 1946) et qui consiste à se demander quelle est l'origine de la monnaie scripturaire. Problème classique depuis les économistes anglo-saxons et qui ne cesse de préoccuper les auteurs à quelque pays qu'ils appartiennent. On admet en général que les dépôts bancaires proviennent en tout premier lieu des versements en espèces faits aux guichets des banques, secondairement — et c'est là où les opinions divergent — des avances faites par ces mêmes établissements à leur clientèle : *loans make deposits*. La controverse a lieu sur le point précis de déterminer la part réciproque de chacune de ces sources. Il n'entre pas dans notre propos de reprendre les termes du problème pour tenter de fournir une solution acceptable. Il est de notre souci, puisque une certaine corrélation a été établie entre les avances à la clientèle (quelque formes qu'elles revêtent), de montrer à l'occasion du livre précité que la solution proposée par l'auteur n'est pas satisfaisante, qu'elle appelle de sérieuses réserves, en espérant que la recherche soit reprise dans les conditions de documentation qui seront ci-après indiquées.

Il nous paraît, en effet, de la prudence la plus élémentaire de ne pas anticiper sur des solutions que seuls des matériaux statistiques — actuellement inexistant ou presque — peuvent suggérer. Il nous paraît aussi que, si certaines extrapolations sont souhaitables dans l'état actuel de la recherche, il est de simple honnêteté intellectuelle de souligner le caractère conjectural des résultats que l'on propose à l'audience du lecteur. En évitant toute équivoque, on suscitera d'autres travaux et, en tout état de cause, on ne se leurrera pas soi-même, avantage qu'on nous concèdera important.

L'objectif de M. Alheinc est de déterminer les origines des émissions scripturales pour ce qui concerne un certain nombre de banques. Deux sources, écrit-il (*op. cit.*, p. 263) : l'une provenant du réservoir des remises de toutes sortes (monnaies légales, coupons, effets de commerce pris à l'encaissement), l'autre du pouvoir d'émission des banques résultant de leurs propres crédits.

Mais comment calculer l'importance relative de ces apports? Il suffira de déduire du total des comptes créditeurs le montant du portefeuille escompte de ces mêmes établissements. La différence représentera les dépôts effectifs probables de la clientèle, c'est-à-dire les dépôts qui n'ont pas été engendrés par les prêts ou avances. Il n'est pas superflu de tenter d'apprécier la méthode suggérée.

Quelle pourrait être la différence de traitement à instituer entre les comptes débiteurs et les effets (chèques, lettres de change, billets à ordre) détenus en portefeuille?

Aucune, ni du point de vue juridique *lato sensu*, ni du point de vue économique, *stricto sensu*.

Dans le premier cas, la banque possède une créance (garantie ou non, cf, J. RUEFF, *Théorie des phénomènes monétaires*, Paris, Payot, 1927, p. 99, n° 1) contre un de ses clients née des apports directs entre elle et son « habitué ».

Dans le second, elle possède une créance spéciale contre les débiteurs de

ses clients, dans le cadre des dispositions juridiques relatives au chèque, à la lettre de change et au billet à ordre (ici dans l'hypothèse où celui-ci a été endossé).

La séparation radicale opérée par M. Alheinc (p. 264 et suiv.) paraît donc entachée d'une erreur fondamentale, et le calcul auquel l'auteur se livre pour déterminer la proportion des dépôts effectifs de la clientèle est le type même du raisonnement paralogique.

Au surplus, ce raisonnement ne tient pas compte des deux faits suivants :

1<sup>o</sup> Sans doute (p. 264) le montant des escomptes d'effets a grossi à un moment donné le montant du compte courant du remettant. Mais si l'effet continu à être nourri en portefeuille, il n'est pas sûr pour autant que la contre-partie figure au crédit dudit compte; le client a pu percevoir antérieurement à la date du bilan (la recherche scientifique porte en l'espèce sur une situation arrêtée à une date déterminée) tout ou partie du net de sa remise et en conséquence on ne peut être aucunement certain que la contre-partie se trouve incluse dans le montant des dépôts à cette même date. Le client a pu prélever en billets de banque ou transférer par virement à la banque de France au profit d'une banque non incluse dans les établissements considérés, c'est-à-dire du système sous revue.

2<sup>o</sup> Les avances par inscription en compte sont génératrices de dépôts dans la mesure où la contre-partie s'inscrit au passif d'une banque faisant partie du même système.

Ne tenant compte d'aucune de ces considérations, l'auteur, en calculant les proportions des dépôts effectifs par rapport au total des crédits commerciaux en cours et la proportion complémentaire de monnaie-crédit dans les crédits commerciaux accordés, aboutit à des résultats qu'on ne peut considérer comme résultant d'un raisonnement correct.

Il reste à se demander s'il est possible de résoudre le problème qu'il a posé en tablant sur les documents dont nous disposons à l'heure actuelle.

Dans sa remarquable étude sur la genèse des unités monétaires (*Théorie des phénomènes monétaires*, déjà citée, p. 96 et suiv.), M.-J. Rueff, tendant de mettre en lumière le mécanisme permanent par lequel se réalisent les causes des variations du stock monétaire, postule, pour la commodité de l'exposé, que dans le pays étudié les fonctions bancaires se trouvent assumées par un établissement unique, à la fois banque d'émission, de dépôt et d'escompte. Il lui est facile d'imaginer dès lors que le stock monétaire sera constitué, d'une part de tous les billets émis par cette banque unique, de l'autre du total des soldes créditeurs de tous les comptes individuels ouverts dans ses livres. Il s'agit, somme toute, d'étudier le phénomène *in vitro*, en d'autres termes, dans un système rigoureusement clos. Cette précaution méthodologique est essentielle si l'on veut examiner avec l'objectivité requise les oscillations du stock monétaire. Par contre, si l'on étudie un système ouvert, c'est-à-dire communiquant avec l'extérieur, il est impossible, par suite des brèches pratiquées dans le système, de se rendre compte du volume de la monnaie totale, fiduciaire et scripturaire.

Ce qui est aisé et rationnel sur le plan théorique ainsi conçu ne l'est plus, lorsqu'on se contente d'observer un groupe de banques, compris-il un ensemble

de grands établissements comme dans le cas de M. Alheinc. C'est qu'il y a échange continual, ainsi qu'on l'a remarqué plus haut, entre le système considéré et les autres institutions, l'une (l'Institut d'émission) qui émet la monnaie fiduciaire, les autres qui créent, en dehors des premières, un surcroit de monnaie scripturaire. Et les conditions seraient meilleures, mais encore inacceptables, si l'on considérait l'ensemble des banques dont la situation synthétique est publiée par la Commission de Contrôle. Il existe d'autres organismes qui parti-

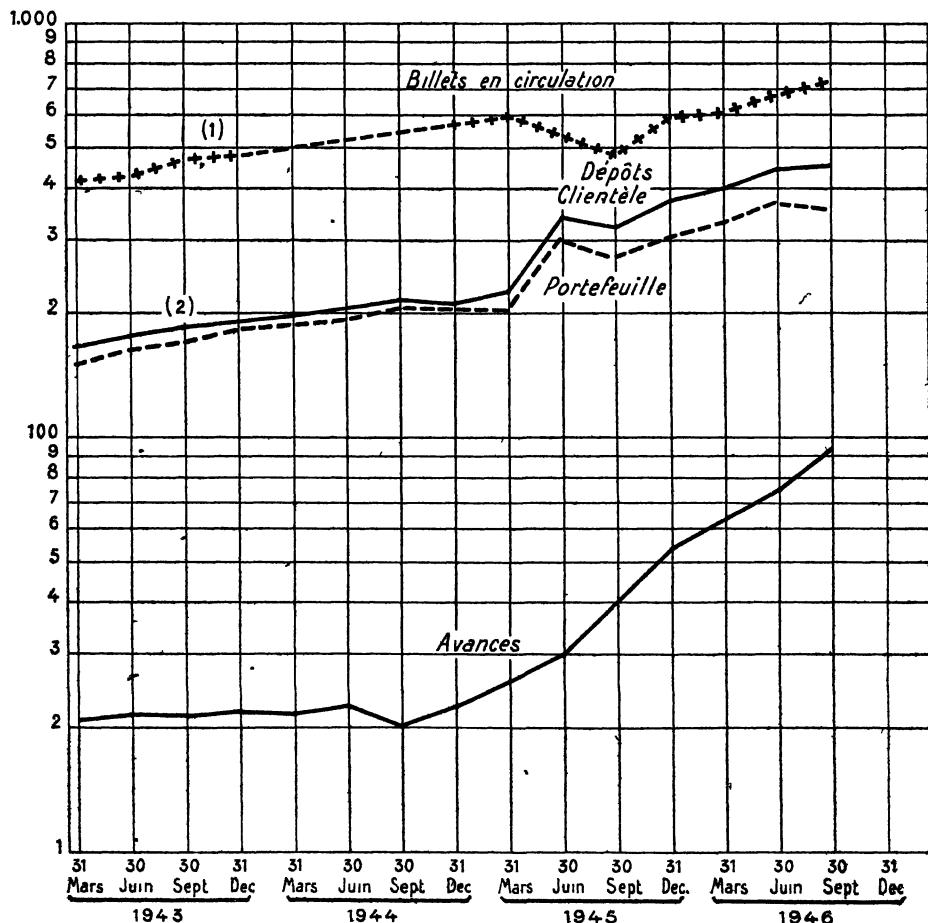


Fig. 3.

(a) D'après les situations trimestrielles publiées au B. A. L. O. par la commission de contrôle.

(1) Chiffres officiels non publiés.

On indique cependant 552 milliards en mai 1944 et 620 milliards en août 1944. (Inventaire des ressources de l'Economie française, Ministère de l'Economie nationale, 1946, p. 266).

(2) Comptes courants et comptes de chèques seulement.

cipent à la formation de la monnaie scripturaire et il semble bien difficile sur les documents qui peuvent être publiés de procéder à l'élaboration d'un bilan unique sur lequel les recherches statistiques seraient entées. Conclusion toute négative qu'on ne peut que déplorer, en souhaitant néanmoins obtenir un jour une documentation telle qu'elle permettrait l'examen exhaustif, possible actuellement sur le seul plan théorique.

Ceci posé, il reste à montrer quelle a été l'évolution des remplacements des capitaux provenant des dépôts de la clientèle. Question qui peut sembler quelque peu

amphibologique après qu'il a été affirmé que les avances à la clientèle conditionnaient, à tout le moins pour partie, les dépôts de cette même clientèle. Le point de vue pratique du banquier est double. Il considère, d'une part, sur les situations périodiques ce qu'il appelle les exigibilités à vue, c'est-à-dire

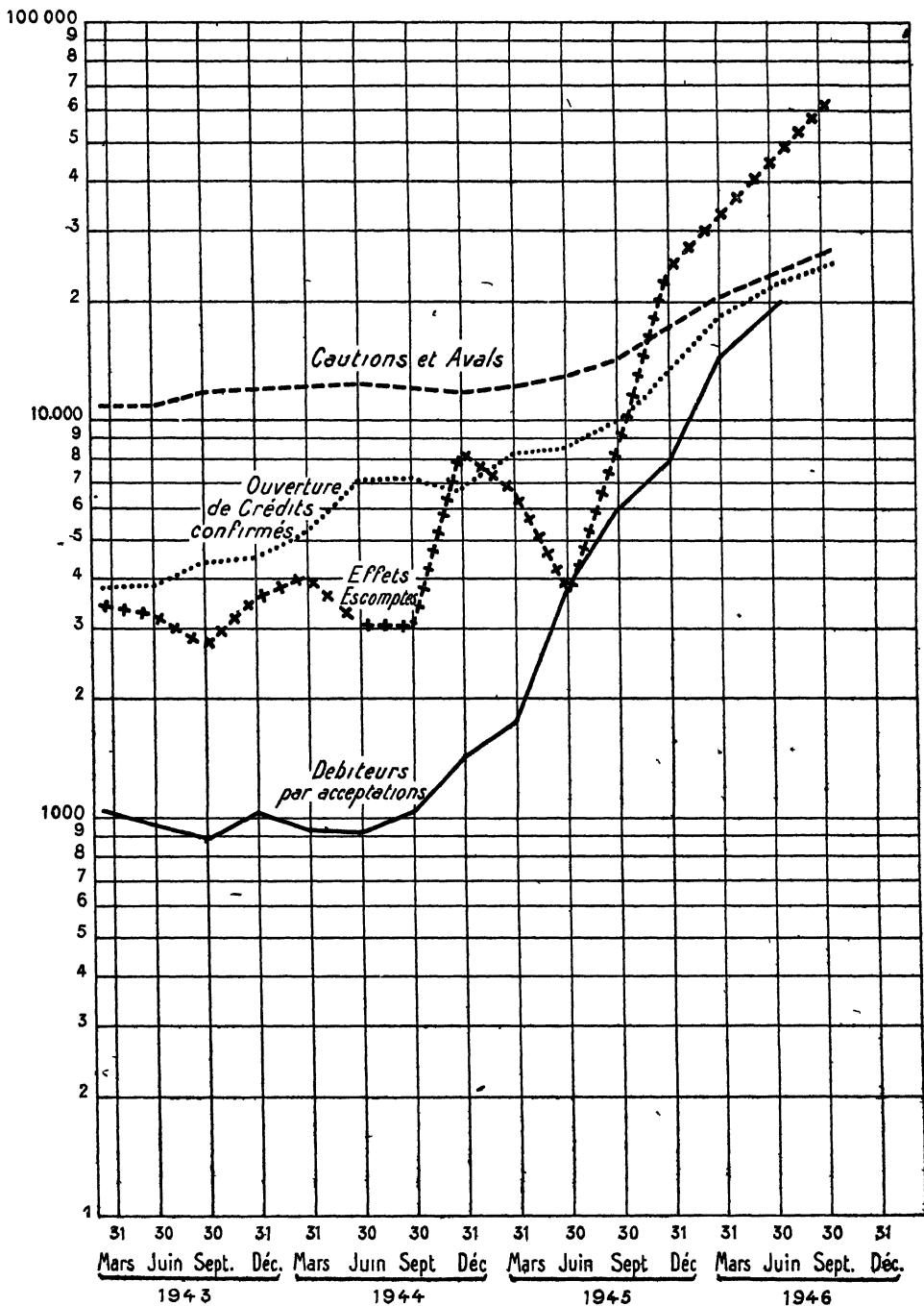


Fig. 4.

les dépôts dont la restitution peut lui être demandée d'un instant à l'autre. Il doit adapter ses remplacements de manière à pourvoir aux exigences de la clientèle

variables suivant les époques : c'est le point de vue de la liquidité. D'autre part, il recherche les placements les plus rentables dans la limite des dépôts de sa clientèle : c'est le point de vue du rendement des capitaux. En fait, dans les banques françaises de dépôt, le remplacement se fait sous la forme d'avances en compte et par le moyen du portefeuille dont nous aurons à rechercher ultérieurement la composition. Le total de ces deux postes au bilan équivaut, à peu de choses près, au montant des dépôts de la clientèle (les autres postes du bilan, non négligeables cependant, s'équivalent eux aussi) (cf. fig. 3). Il importe que soit soulignée dès maintenant la modulation de ces courbes de remplacement.

Jusqu'au lendemain de la Libération, les avances en compte demeurent stables; aux premiers signes de renaissance, les entreprises, dont la trésorerie a été passablement amenuisée du fait de la hausse des prix en général et des salaires en particulier, font appel aux établissements bancaires. Quant au portefeuille, composé pour une part d'effets publics, pour une autre d'effets commerciaux, son importance est proportionnelle aux dépôts de la clientèle jusqu'en juin 1945; par la suite se produit une disruption : si les deux courbes tendent de plus en plus à s'écartier pour la raison indiquée ci-dessus, c'est que les remplacements sont limités par le montant des dépôts et qu'en l'espèce les avances en compte ont pris un développement aux dépens du portefeuille.

Les banques contractent au surplus d'autres engagements, ceux auxquels on accorde l'épithète de « par signatures ». Ces engagements sont actuellement notés hors bilan, sauf les débiteurs par acceptation. On comprend d'ailleurs difficilement que le régime de comptabilisation ne soit pas uniforme. Quoi qu'il en soit, il y a lieu de signaler que la clientèle s'assure dès 1944 auprès des banques qu'elle sera pourvue de moyens de trésorerie le cas échéant. L'ouverture de crédit confirmée dont la courbe s'élève très rapidement dès cette époque (fig. 4) n'est pas autre chose qu'un engagement irrévocable de la part du banquier de mettre à la disposition du bénéficiaire une certaine quantité de moyens de paiement, sous les formes les plus diverses, escompte, avances par caisse et autres. Il s'agit donc bien d'une promesse à laquelle le banquier ne pourra se dérober. En outre, la pratique de l'accréditif documentaire renait avec la reprise du négoce international. Les vendeurs étrangers n'entendent noter les commandes ou envoyer les marchandises à destination des importateurs français qu'à la condition qu'ils aient l'assurance d'être payés au moment de l'expédition, c'est-à-dire sur présentation des documents relatifs aux transports. Ces montants viennent donc s'ajouter à ceux des engagements directs vis-à-vis de la clientèle.

Les banques font commerce de leur signature. Elles acceptent de s'engager sous forme d'acceptation, en revêtant les lettres de change qui leur sont présentées de la mention bien connue. Mode de financement très pratiqué dans les pays anglo-saxons et qu'on avait espéré avant la guerre acclimater en France, dans la mesure où Paris, notamment, aurait pu devenir un centre de financement international. Espérance vite déçue car la cité de Londres a toujours prévalu en l'espèce et les acceptations données par les banques françaises ne se réfèrent qu'à des crédits intérieurs. En intervenant à la lettre de change, la banque fournit l'une des signatures nécessaires au réescompte du papier

auprès de la Banque de France. Cette pratique s'est considérablement accrue depuis 1944 ainsi qu'on le constatera en se reportant au graphique figure 4.

Il est d'usage, quand on examine un bilan bancaire, de totaliser les avances en compte et les débiteurs par acceptation. Rien que de très légitime quand on considère une banque en particulier. Ces emprunts doivent être répudiés quand on examine un ensemble de banques, notamment sur le vu du bilan synthétique publié par la Commission de Contrôle. Pourquoi? Dès quelle est revêtue de l'acceptation bancaire, la lettre de change est présentée à l'escompte dans une autre banque en général, et son montant est compris comme tel dans le poste « Portefeuille ». On constituerait donc une sorte de double emploi en totalisant les avances et les débiteurs par acceptation.

Les engagements par cautions et avals sont loin d'avoir progressé comme les précédents. C'est que durant l'occupation, les encours étaient déjà considé-

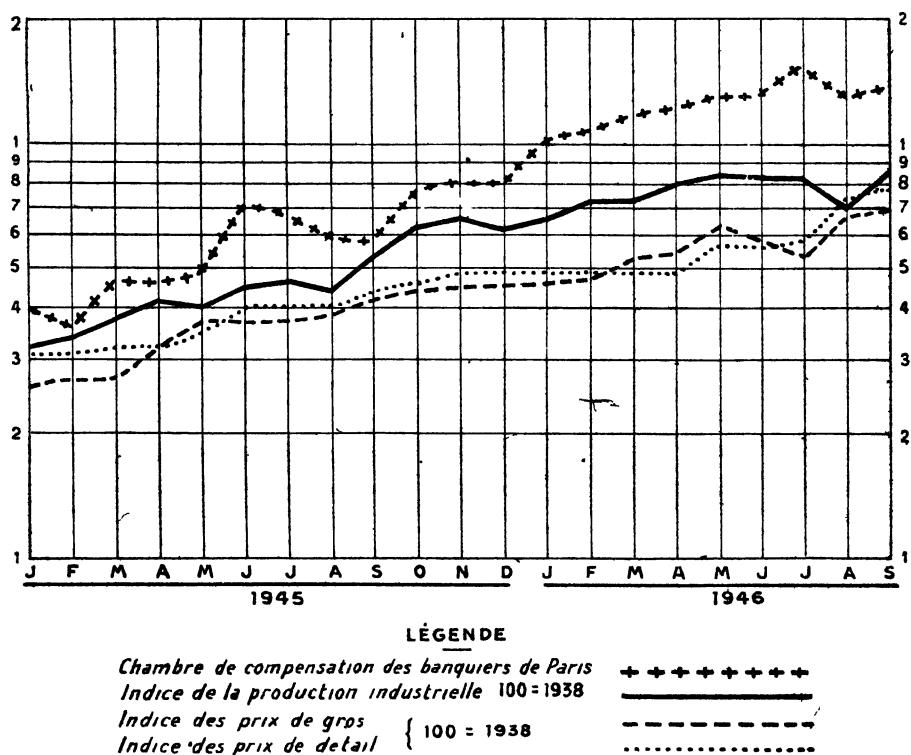


Fig. 5.

rables. Les effets escomptés seront examinés à l'occasion de la ventilation du portefeuille des banques.

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

L'expression est équivoque. Du point de vue fiscal, notamment, on tient pour chiffre d'affaires en matière bancaire le montant des intérêts (sous certaines déductions) et des commissions perçues à l'occasion des opérations traitées avec la clientèle. Aucun document n'est publié, qui permette une information quelconque sur ces rémunérations tant brutes que nettes.

Il reste à se demander s'il est possible de se faire une notion assez approchée du mouvement des capitaux dont les banques sont comme le point géométrique. Ici encore, on doit souligner les lacunes de notre documentation et se contenter d'investigations portant sur quelques mouvements localisés, fragmentaires. Le graphique figure 5 a pour objet de développer la courbe du mouvement enregistré par la Chambre de Compensation des Banquiers de Paris et de le comparer avec celles de différents indices.

En janvier 1945 le mouvement enregistré a été de l'ordre de 40 milliards de francs, en septembre 1946, de 136 milliards, soit une augmentation de 340 % environ. Dans le même laps de temps, l'indice de la production industrielle a passé de 32 (base 100 en 1938) à 87, celui des prix de gros de 260 à 673 (base 100 en 1938), les hausses étant respectivement de 272 % et 259 % environ (cf. *Inventaire de la Situation financière*, déjà cité, p. 649 et 656). Ce simple aperçu montre *grosso modo* que le mouvement des capitaux s'est amélioré, sans qu'on puisse tirer de ce rapprochement qu'une conclusion, dont on ne saurait trop souligner ici la précarité.

## DEUXIÈME PARTIE

### MODULATION DE LA MONNAIE SCRIPTURALE

Il a été indiqué, que pour la période actuelle, les dépôts à vue de la clientèle avaient pour contre-partie à l'actif les postes des avances en compte et du portefeuille. La situation se présentait comme suit en 1913 pour les quatre établissements principaux :

Dépôts à vue . . . . .	<u>5.334 millions</u>
Avances en compte . . . . .	2.649 millions
Portefeuille . . . . .	3.261 —
	<u>5.910 millions</u>

l'excès étant dû à l'utilisation des fonds propres et au remploi de certains dépôts d'ailleurs éphémères, de banquiers et correspondants divers.

En 1920 et en 1925, la situation de ces mêmes banques était globalement la suivante :

	1920	1925
Dépôts à vue . . . . .	<u>13.230 millions</u>	<u>19.942 millions</u>
Avances en compte . . . . .	3.892 —	4.627 —
Portefeuille . . . . .	9.261 —	13.841 —
	<u>13.153 millions</u>	<u>18.468 millions</u>

alors que le portefeuille ne comprenait jadis que du papier commercial, ceci pour les besoins des entreprises commerciales, industrielles, voire agricoles, il s'y est introduit progressivement des bons du Trésor, des acceptations de la Caisse des Marchés et du Crédit National. C'est que les opérations de crédit ont considérablement diminué dès la déclaration de guerre de 1939 et sont restées à un niveau extrêmement bas pendant toute l'occupation. Par suite

de la pénurie de matières, les entreprises n'ont pas consacré toute leur activité à la production et à la distribution des objets de consommation, que, pour autant quelles pouvaient s'y consacrer, elles ont dû payer comptant leurs fournisseurs et qu'en fin de compte l'inflation a amélioré leur situation de trésorerie.

Il s'ensuivit, comme on l'a vu, un accroissement des dépôts bancaires. Les banques, pour conserver leur rentabilité, ont cherché de nouveaux emplois. Cette recherche a coïncidé avec les besoins de trésorerie de l'État qui émit, pour faire face à ses dépenses, des bons du Trésor et qui s'employa en outre à éluder le paiement de ses fournisseurs en les réglant depuis 1941 par l'émission des traites acceptées par le Crédit National (convention du 4 décembre 1940). Ces traites à échéance de six, puis de neuf, enfin de douze mois furent escomptées par les banques et vinrent grossir leur portefeuille commercial anémié. Au 30 novembre 1946, le montant des traites en circulation s'élevait à 85 milliards (*Inventaire* déjà cité, p. 581); il doit dépasser actuellement 100 milliards. On peut considérer que la plus grande partie de ces traites ont été escomptées par les banques, mais ne se trouvent pas nécessairement en totalité dans leur portefeuille. Celles-ci, comme on l'expliquera plus loin, réescomptent celles qui deviennent bancables, c'est-à-dire celles qui ont moins de quatre-vingt-dix jours à courir, chez l'Institut d'émission. Elles mobilisent, suivant leurs besoins de trésorerie, celles dont l'échéance est plus éloignée par les moyens classiques de la pension.

Restent les avals, conditionnels ou inconditionnels, et les acceptations de la Caisse des Marchés. Ils ont été fournis au titre des opérations suivantes (*Inventaire*, p. 583 et suiv.).

*Financement des marchés.* — Les crédits ouverts visent essentiellement à la mobilisation des créances certaines ou de créances non encore liquidées des titulaires de marchés sur les administrations publiques.

Le montant des engagements de la Caisse s'élevait en novembre 1946 à 8 milliards et demi de francs; les effets en circulation représentaient 4 milliards et demi de francs.

*Lettres d'agrément.* — L'industriel qui en est titulaire obtient le concours de la Caisse pour le financement du stockage des produits agréés et éventuellement du démarrage de la fabrication.

Les engagements à l'époque susvisée étaient de 33 milliards de francs dont 5 milliards en circulation effective.

*Crédits à garantie professionnelle.* — En application de la loi du 19 août 1936, intervient la Caisse en faveur d'organismes ayant institué entre leurs membres une garantie mutuelle.

Le montant des crédits à moyen terme était prévu pour 20 milliards et la circulation était de 4 milliards.

Compte tenu des autres opérations qu'il ne paraît pas utile de détailler, le total des engagements de la Caisse était le 15 novembre 1946 de 66 milliards et demi de francs, les effets en circulation s'élevant à plus de 26 milliards.

Une partie importante de ces effets est escomptée dans les banques et figure dans leur portefeuille (sous la réserve émise précédemment pour le Crédit National).

Quant aux bons du Trésor, qui ont fait l'objet de notre étude de 1941, ils sont pour partie souscrits ou escomptés par elles et nourris dans leur portefeuille, pour partie souscrits directement par le public.

A titre documentaire, on rappellera que la circulation des bons était de l'ordre de 542 milliards le 31 août 1944, de 714 le 28 février 1946, mais est revenue à 674 milliards le 30 septembre de la même année, dont la répartition était la suivante :

— en compte courant à la Banque de France . . . . .	438 milliards
— en formules . . . . .	236 —

Il y a lieu de remarquer dès maintenant que les banques et divers intermédiaires sont tenus de déposer leurs bons à la Banque de France.

Tous ces moyens de crédit, qu'il s'agisse du Crédit National, de la Caisse des Marchés et du Trésor, ont afflué vers les banques et ont servi de remplacement à leurs disponibilités. Mais dans quelle proportion? C'est ce qui reste à déterminer en soulignant l'importance cruciale du problème pour apprécier la contribution actuelle des banques au financement des entreprises et pour juger subsidiairement si, comme on l'a prétendu, il y a inflation scripturaire.

*Discrimination du portefeuille bancaire.* — Au cours d'une étude écrite en octobre dernier à la demande de la *Revue d'Économie Contemporaine*, nous avons tenté de dégager le montant des crédits réservés par les banques françaises à leur clientèle privée. Depuis lors a été publié l'*Inventaire* déjà utilisé qui mentionne (p. 606) les montants des crédits bancaires privés à différentes dates. (Cf. *Revue d'Économie contemporaine*, avril-mai 1947.)

Ceux-ci se décomposent, comme il a été indiqué, en avances par compte augmentées du montant du portefeuille, *déduction faite des bons et acceptations du Crédit National*. Ce mode de calcul appelle deux remarques importantes :

1<sup>o</sup> Les avals et acceptations de la Caisse des Marchés sont implicitement tenus comme représentatifs d'avances commerciales. On ne saurait en tomber d'accord, notamment pour le papier dit de financement de marchés. Sans doute s'agit-il d'avances à la clientèle privée, mais celles-ci sont bien faites pour le compte de l'État, singulièrement lorsqu'il s'agit de créances certaines. De surcroît, lorsqu'il y a émission de lettre d'agrément qui marque l'intérêt national attaché à la production, on peut se demander si ce caractère national ne l'emporte pas sur le caractère commercial. En conséquence, il paraît logique de tenir une certaine partie de ces avals comme assimilables aux acceptations du Crédit National qui, elles, sont déduites à bon droit du portefeuille dans l'*Inventaire* (p. 155).

2<sup>o</sup> Le portefeuille des banques est augmenté du montant des effets escomptés (ou mis en pension, conjecturons-nous) à la Banque de France. Disposition conséquente pour le but poursuivi dans l'*Inventaire*, mais qui ne facilite pas celui que nous voulons ici atteindre, à savoir la ventilation du portefeuille des banques.

Nous devrons donc tenir compte dans une certaine mesure de ces incidences et rectifier les montants fournis par l'*Inventaire*.

Le tableau comparatif pourra être ainsi dressé.

PORTEFEUILLE COMMERCIAL (1).

(en milliards de francs).

ORIGINES	SEPT. 1944	DÉC. 1944	MARS 1945	JUIN 1945	SEPT. 1945	DÉC. 1945	MARS 1946	JUIN 1946	SEPT. 1946
Inventaire . . . . .	18,1	23,1	26,7	35,0	49,9	86,6	100,5	131,2	145,2
Nos chiffres . . . . .	19	24	25	37	50	90	100	130	147

Il devient possible dès lors, en ne retenant que nos propres chiffres, de construire sur le graphique (fig. 6) les trois courbes représentant respectivement le montant total du portefeuille et sa division en effets publics et en effets commerciaux. En outre, en nous reportant aux situations de la Banque de

(1) Après le prononcé de notre communication du 19 février 1947, nous avons eu communication d'une étude de M. P.-C. Dupont, parue dans la revue *Banque* de mars 1947. Nous ne savons si l'auteur a eu connaissance des chiffres arrêtés par la Commission de contrôle des Banques, ou s'il les a formulés par une méthode d'extrapolation, analogue dès lors à la nôtre. Quoi qu'il en soit, voici les chiffres reproduits par la *Revue* pour les dates indiquées au texte :

22, 25, 30, 48, 67, 101, 118, 149, 150.

Si les ordres de grandeur sont à peu près respectés, il n'en va pas moins que les divergences font souhaiter (avec M. HUBER, *Principales lacunes et insuffisances des statistiques françaises*, Journal de la Société de Statistique de Paris, 1944, pp. 219 et suiv.) qu'intervienne la mise au point de ces recensements, indispensables à la compréhension des phénomènes et, éventuellement, à la direction de l'économie.

Le rapport du Conseil national du Crédit a été publié après notre communication. Ce remarquable document, dont les indications donnent partiellement satisfaction à M. Cauhoue (cf. *infra* « Discussion ») présente entre autres les chiffres suivants :

(En milliards de francs.)

DANS LES BANQUES (sauf la Banque de France)	30 JUIN	30 SEPTEMBRE
Bons du Trésor . . . . .	237	206
Acceptations du Crédit National . . . . .	86	85
	272	241
Alors que nos chiffres sont . . . . .	240	210

L'acceptation « Banques » est-elle la même ici et là? C'est peu probable. A remarquer, au surplus, que nos chiffres comprennent une quote-part des avals et acceptations de la Caisse des Marchés et qu'ils ont été obtenus, non pas par un recensement direct mais par une méthode statistique, analogue à celle employée par les microphysiciens (cf. notre *Champ d'application de la méthode statistique*, *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1946).

Au demeurant, on peut regretter que les précisions indispensables ne soient pas données sur ce que subsument réellement les chiffres reproduits. D'où les divergences inexplicables qui peuvent être relevées comme dans le cas ci-après.

CRÉDITS BANCAIRES PRIVÉS

(en milliards de francs).

	1946	
	30 JUIN	30 SEPTEMBRE
Inventaire Schuman (p. 606) . . . . .	204	238
Rapport du Conseil National (Revue Banque, juin 1947, p. 20) . . . . .	180	225

France, nous avons tenté, dans l'hypothèse où les banques n'auraient pas été astreintes pour leurs besoins de trésorerie à recourir au réescompte auprès de l'Institut d'émission (fig. 7), de noter par deux nouvelles courbes l'orient-

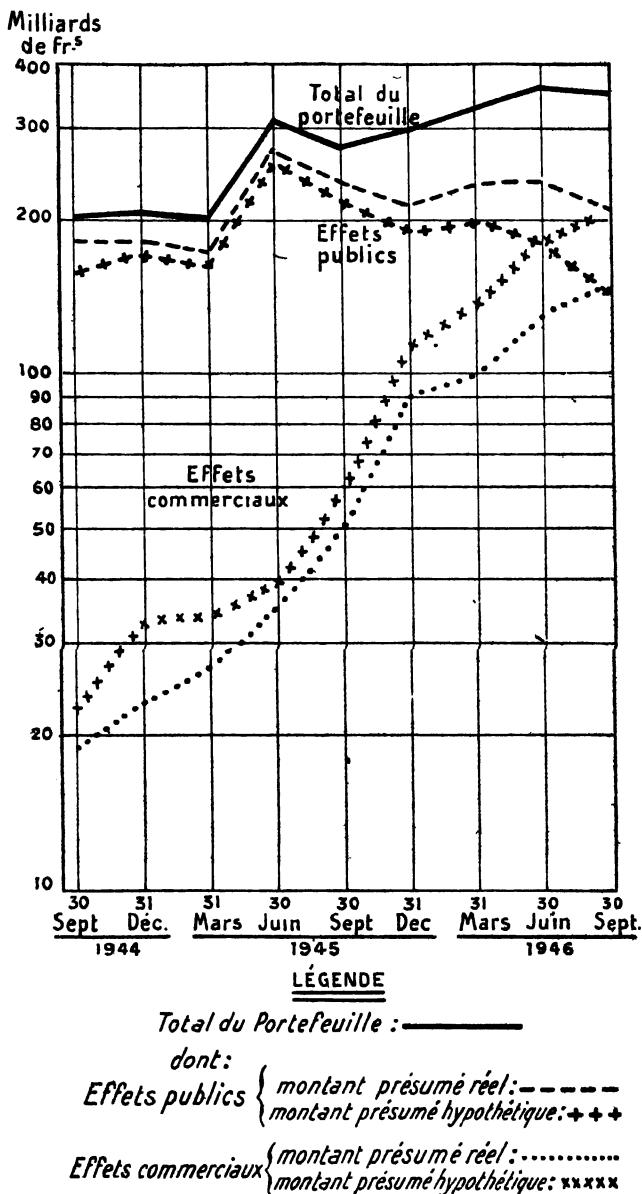


Fig. 6.

tation qu'auraient prises effets publics et effets commerciaux. (On a tenu compte, dans une certaine mesure, du papier réescompté directement à la Banque de France).

On constate tout de suite qu'à dater de juin 1946, la proportion eût été inversée, les effets commerciaux passant en importance les effets publics. Le *chiasma* qui apparaît très nettement montre à l'évidence que l'escompte commercial tend à supplanter la participation au financement public. Et

c'est bien là tout le drame qui se déroule actuellement sur la scène bancaire.

Jusqu'en février 1946, souscriptions et renouvellements des bons du Trésor ont été satisfaisants. Mais depuis mars les conditions ont été moins favorables. En juin les remboursements ont excédé les émissions de plus d'un milliard et cet excès n'a fait que croître les mois suivants.

D'autre part, se sont accrûs, comme il a été constaté ci-dessus, les acceptations du Crédit National, comme les avals de la Caisse des Marchés.

En outre, les sollicitations de la clientèle privée sont devenues plus nombreuses et plus pressantes, son chiffre d'affaires augmentant et sa trésorerie s'asséchant.

Il se produisit donc — et on nous passera cette image — une sorte de réaction dans les portefeuilles bancaires. Quel serait le comportement du banquier dans cette situation vraiment délicate? Comment aménagerait-il son portefeuille pour donner satisfaction au Trésor qui s'attachait à voir maintenir la circulation de ses bons et à la clientèle qui apportait en quantité de plus en plus considérable effets publics et papier commercial?

Cette situation devrait se traduire pour un resserrement du crédit privé. Il n'est secret pour personne que le Conseil national du Crédit devait élaborer quelques principes de direction tendant à freiner la demande de la clientèle dans le but tout d'abord de provoquer la mise sur le marché des stocks présumés spéculatifs. A cet effet de nouveaux taux d'escompte furent fixés, mais on peut douter de leur efficacité. Les restrictions de crédit ont été sensibles, dont l'effet se marquera tôt ou tard sur les entreprises particulièrement démunies de moyens de trésorerie. Sont-elles compatibles avec les dispositions incluses dans le plan de modernisation et d'équipement, dit Plan Monnet? Le rapport général indique que « ...le recours au crédit bancaire sera indispensable surtout dans la phase initiale... ». Les banques sont-elles susceptibles de fournir un appoint, c'est-à-dire de mettre à la disposition de leur clientèle des moyens accrûs? On ne le pense pas, tant que l'État devra recourir à elles pour alléger sa propre trésorerie. Le graphique (fig. 6) montre à l'évidence que les banques pouvaient encore disposer de quelque 200 milliards en faveur de leur clientèle si elles élaguaient de leur portefeuille les effets publics. Mais c'est là une utopie. Il n'est pas invraisemblable que les banques se voient fixer par les autorités financières un coefficient de liquidité, tendant à maintenir dans leur portefeuille telle quote-part d'effets publics. Sans doute, les banques ont-elles à leur disposition le réescompte à la Banque de France. Mais il n'est pas écarté que certaines limitations soient imposées. Bref, se produira un freinage du crédit dont il est impossible de prévoir actuellement toutes les conséquences. En tout état de cause, il faut s'attendre à des difficultés sur le plan du crédit; une crise pourrait survenir qui ne laissera pas de gêner la mise en place du plan Monnet. Si d'aventure un réaménagement des finances publiques pouvait s'opérer, il n'est pas douteux que, pour autant, le financement bancaire pourrait être amélioré. Mais il s'agit d'une politique nationale qui jugulerait l'inflation, maintiendrait à tout le moins le niveau des prix et des conditions économiques générales. Toutefois les banques n'ont aucune prise sur cette conjecture à une époque où les Pouvoirs publics semblent devoir prendre en mains la direction du crédit.

Ces considérations étant posées, il est superflu de répondre à la question si souvent posée : y a-t-il inflation des moyens scripturaires ?

L'*Inventaire* fournit une réponse dont d'aucuns se contenteront. Il donne en effet (p. 155) la possibilité de dégager les coefficients de remplacement, c'est-à-dire la proportion entre crédits privés et dépôts de la clientèle.

DÉCEMBRE 1943	DÉCEMBRE 1945	MARS 1946	JUIN 1946	SEPTEMBRE 1946
64 %	87 %	39 %	45 %	51 %

Le coefficient de 1913 (cf. ci-dessus) dépassait largement 100 %. Encore faut-il remarquer que le portefeuille où s'investissaient 60 % des dépôts

#### PORTEFEUILLE

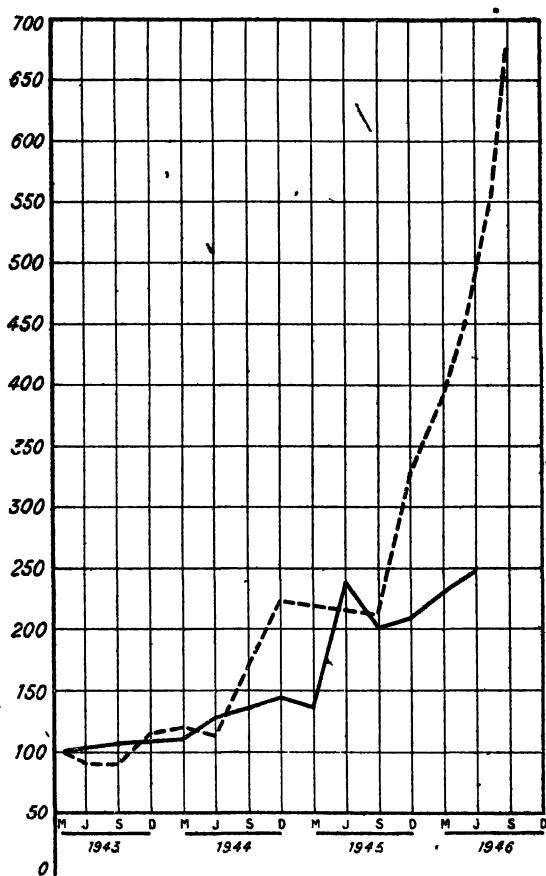


Fig. 7.

était composé de traitements commerciaux pour la plupart bancables. Cette remarque est essentielle, car pour juger du degré d'inflation il ne faut pas considérer les remplacements du simple point de vue quantitatif mais aussi du point de vue qualitatif.

Depuis bien longtemps les philosophes nous ont accoutumés à considérer la pathologie (et cette notion de plein droit à l'inflation) comme homogène au

normal (cf. entre autres Fr. NIETZSCHE, *La Volonté de puissance*, § 533, éd. Bianquis, Paris, Nouvelle Revue française, I, 364, Aug. COMTE, *Système de philosophie positive*, Paris, Crès, I, 651-653). Les biologistes, psychologues et tant d'autres en sont arrivés à l'aphorisme suivant : Les phénomènes pathologiques sont identiques aux phénomènes normaux correspondants, aux variations quantitatives près (cf. G. CANGUILHEM, *Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique*, Faculté des Lettres de Strasbourg, fasc. 100, 1943).

C'est la thèse (couverte par l'autorité de M. le professeur Ch. Rist) dans l'essai de M. P. DIETERLEN, *Les Normes économiques*, 1943, du point de vue économique.

Il semble qu'une telle conception est spécieuse, notamment du point de vue du crédit. Sans doute, l'un des critères doit-il être de comparer l'évolution des crédits bancaires privés avec celle de l'activité économique, mesurée par la production évaluée aux prix de gros. Mais il est certain que la qualité de la créance possédée par le banquier contre les tiers doit entrer en ligne de compte non seulement par rapport aux possibilités de remboursement (en cela nous resterions dans le domaine quantitatif), mais par rapport au climat économique et social de l'époque. Il est anormal, entre bien des exemples, de financer des stocks spéculatifs, constitués à l'encontre de la monnaie nationale et dont la détention a pour effet de priver la communauté du minimum vital. Peut-être ces appréciations sont-elles susceptibles, en fin de compte, d'être connotées d'un coefficient d'ordre numérique, mais nous sommes loin de pouvoir formuler de tels jugements quantitatifs, encore que la science tende à réduire la qualité à la quantité. Il reste néanmoins que certains phénomènes économiques doivent être réputés morbides sans qu'il soit possible de les exprimer numériquement.

Bien plus, le type moyen qu'on obtiendrait sur le plan économique en transposant la méthode de Quêtelet ne saurait avoir d'autre valeur que d'être le témoignage et comme le vestige d'un passé sinon aboli, du moins dépassé. Ce qui a consonné avec les institutions d'une époque peut être dissonant pour une autre, car les « toutes choses égales ailleurs » sont rares en la matière. L'évolution économique s'accompagne d'une évolution générale, ou plus exactement elle en constitue un élément. Il est vain, souvent dangereux de rechercher à constituer une norme économique pour y régler sa conduite. En fait, une telle disposition postule la croyance en une réalité soumise à un déterminisme rigoureux qui attend encore la preuve de son existence. A la vérité l'histoire est tout autre chose qu'un perpétuel recommencement. Qu'il nous semble que des situations analogues se reproduisent, cette impression n'est jamais qu'un trompe-l'œil. Les lois immuables — et j'entends me cantonner ce disant sur le simple terrain économique — ne sont que des apparences, des sensations fallacieuses, comme il se produit dans le domaine psychologique du déjà vu. La norme économique, pour tout résumer, n'est qu'une prise de vue sur une réalité fluente, évanescante qui, tel l'instant où je parle, est déjà loin de moi. Une loi, toute relative celle-là, subsiste néanmoins, qui nous indique qu'une institution ou un procédé économique est morbide, à tout le moins inadapté, par rapport à un ensemble d'autres événements concomitants. Il peut y avoir solution de continuité entre deux phénomènes économiques

qui semblaient être la variation en quantité d'un phénomène considéré dans son essence à la manière platonicienne. Si l'on passe outre, on entachera les conclusions de paralogisme, on fera souvent (à certains égards) œuvre de métaphysicien, jamais d'observateur impartial de la réalité.

CONCLUSION.

• L'exposé qui précède, est-il besoin de le dire, n'est nullement synthétique. Il n'entend pas couvrir toutes les manifestations bancaires, encore moins d'en donner comme une représentation panoramique. Il ne s'est intéressé qu'à quelques aspects particuliers et n'a eu d'autre ambition que de présenter quelques analyses illustrées de figurations graphiques, en n'utilisant qu'un modeste outillage statistique.

Si quelques problèmes d'actualité ont été énoncés, c'est avec le désir bien arrêté de ne pas en compliquer les données pour en tirer des solutions qui transcendent singulièrement dans bien des cas les prémisses. Contact avec la réalité a été conservé, à l'encontre de ces idéologues qui cherchent obscurément, dans un ordre de phénomènes donnés, des liens de cause à effet avec un je ne sais quoi crépusculaire. Intentions louables quand elles aboutissent à des hypothèses de travail, vaines ou dangereuses quand elles utilisent de vagues perceptions. Les hommes d'action dotés, cela s'entend, de conscience réflexive, rencontrent souvent de ces nouveaux Diogènes qui prétendent avoir découvert la réalité ineffable. Promenant leur lanterne sourde sur un monde cahotique, ils font naître ça et là quelque reflet aberrant qu'ils tiennent pour l'ultime clarté. En fait il n'y a rien à tirer d'eux sinon qu'un soliloque messianique et des jugements de commisération pour ceux qui, tout le jour durant, s'astreignent à comprendre le jeu des phénomènes pour tenter par la suite d'agir sur eux.

Par réaction, il est apparu nécessaire ici de considérer les problèmes bancaires dans leur contexture quotidienne. C'est en exposant en toute simplicité quelques-uns d'entre eux que l'on a quelque chance de les mieux pénétrer pour en donner des solutions qui importent à notre époque de misère.

Cette misère, c'est sans doute aujourd'hui la pénurie, demain c'est peut-être la surproduction, aujourd'hui l'inflation, la hausse des prix, demain la déflation et le chômage.

Certains des pays limitrophes de la France connaissent présentement une indéniable prospérité. Les carnets de commandes dans l'industrie sont pourvus pour deux ans, les investissements s'accroissent en matériel de production, le niveau de vie de leurs habitants est élevé. Mais cet état d'euphorie ne va pas sans quelques appréhensions : on songe en Suisse que la surproduction — qu'elle se produise aux États-Unis ou dans certains pays européens — peut apparaître dans quelques mois et qu'il faudra extraire du tiroir où il a été relégué le plan Zipfel tendant au plein emploi.

Pour des raisons occasionnelles, le resserrement du crédit est à l'ordre du jour en France et déjà le nombre de défaillances commerciales s'accroît. Demain peut-être il faudra abaisser nos parités cambistes si le pays veut continuer à exporter — et cette exportation est vitale.

Plus que jamais s'affirme la nécessité de comprendre le mécanisme du crédit de manière à ne jamais demander aux banques plus qu'elles ne peuvent donner.. Non seulement le mécanisme mis en œuvre, mais les servitudes que nous avons soulignées avec quelque insistance.

C'est la seule conclusion normale (quand il en existe bien d'autres, mais qui sont hors propos) qu'on veuille déduire de cette communication dont on nous passera les insuffisances dans la mesure où nous aurons suscité la réflexion.

Charles PENGLAOU.

#### DISCUSSION

M. CAUBOUÉ. — Je tiens à remercier notre ami Penglaou des paroles excessivement bienveillantes qu'il a prononcées au sujet des travaux concernant la situation des banques, qui ont paru dans votre Journal, et à le féliciter sur sa très brillante communication, qui, comme toutes celles qu'il nous fait, a apporté des vues nouvelles sur des points demeurés jusqu'ici obscurs.

Je me permettrai cependant de faire les trois remarques suivantes :

1<sup>o</sup> En ce qui concerne le poste Portefeuille de la Situation des Banques. Voici trois ans que dans votre Journal je demande inlassablement qu'un peu de clarté soit apportée sur la composition de ce Portefeuille et que la Commission de Contrôle des Banques, qui a entre les mains tous les renseignements nécessaires, nous donne la décomposition dudit Portefeuille.

Ce poste, qui est le plus important de l'actif du bilan des banques, ne signifie absolument rien puisqu'il englobe sous le même vocable, comme l'a indiqué M. Penglaou, des effets dont la mobilisation à l'Institut d'Émission se fait suivant un processus différent.

M. Penglaou nous a indiqué trois sortes d'effets :

- Les Bons du Trésor,
- Les effets publics,
- Les effets commerciaux.

Quant à moi, je remplacerai le poste EFFETS COMMERCIAUX par deux postes : EFFETS RÉESCOMPTABLES A LA BANQUE D'ÉMISSION ET EFFETS NON RÉESCOMP-TABLES.

Dans les *Effets non réescomptables* figurent ceux dont la signature est consignée par la Banque d'Émission pour des raisons diverses, ceux dont l'échéance est trop longue, et enfin le papier de mobilisation pour lequel la Banque de France ou le Crédit National n'ont pas donné leur accord afin qu'ils soient admis à leur réescompte.

C'est une question excessivement importante car, *a priori*, rien n'empêcherait une banque de mobiliser tous ses découvertes, ce qui supprimerait les AVANCES et COMPTES COURANTS DÉBITEURS et fausserait ainsi tout son bilan, en gonflant le poste PORTEFEUILLE. Il s'ensuit donc que les renseignements que nous fournit la Commission de Contrôle ne permettent pas de se faire une idée de la situation bancaire française. En d'autres termes, cet immense travail de publication des bilans aboutit à donner des renseignements inopérants.

Je sais bien que c'est surtout du point de vue de la liquidité des banques

qu'il importera de connaître la répartition entre les effets bancables et les effets non bancables, et justement M. Penglaou nous a dit qu'il ne traiterait pas ce sujet. Mais même en restant cantonné dans le cadre que notre ami s'est fixé lui-même, il est important d'avoir cette discrimination. Elle permettrait de voir comment évolue la tendance à la mobilisation du crédit, et également de modifier le chiffre des avances faites à l'économie du pays en y ajoutant le montant des effets de mobilisation.

Quoiqu'il en soit, et permettez-moi de revenir encore sur ce point, il est profondément regrettable que la Commission de Contrôle des Banques ne fournit pas la décomposition du poste PORTEFEUILLE. Si elle l'avait fournie M. Penglaou n'aurait pas eu à se livrer à ce travail compliqué d'extrapolation pour l'établir.

A quelles raisons obéit la Commission de Contrôle en gardant ces chiffres pour elle-même, alors qu'ils intéressent au plus haut point tous ceux qui s'occupent de questions bancaires, qu'ils soient économistes, financiers, banquiers ou même particuliers? Je l'ignore, M. Penglaou le sait peut-être, et dans ce cas il serait bien aimable de nous le faire connaître.

Quant à moi, des personnes haut placées dans la hiérarchie de la banque m'ont conseillé de continuer à faire campagne pour obtenir communication de ces renseignements qu'elles estiment indispensables. J'ai, d'ailleurs, été étonné de ces conseils. Il eût été bien préférable que ces personnes fassent pression sur la Commission de Contrôle pour que ces renseignements soient publiés, plutôt que de compter sur des articles plus ou moins lus pour obtenir ce résultat.

2<sup>o</sup> Le conférencier nous a dit très justement que le montant des escomptes et des avances que les banques pouvaient faire à leur clientèle était conditionné par leurs dépôts. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point, mais j'ajouterais qu'il est également conditionné par les facilités de réescompte que l'Institut d'Émission donne aux Banques.

Dans les pays riches, et la France fut de ce nombre, les grandes banques peuvent se passer de ces facilités et elles ont un certain point d'honneur à ne pas y recourir; les dépôts leur suffisent amplement pour satisfaire les besoins de leur clientèle.

Dans les pays pauvres, et malheureusement la France doit être maintenant rangée dans ces pays, les dépôts ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins du commerce et de l'industrie, ainsi qu'à ceux de l'État, et les banques sont obligées de faire appel, d'une façon permanente, au réescompte auprès de l'Institut d'Émission.

Les banques se trouvent ainsi entre les mains de cet Institut qui peut théoriquement restreindre ou augmenter le crédit en donnant plus ou moins de facilité aux banques. C'est un des moyens d'action du dirigisme bancaire.

Je dis qu'il le peut plus ou moins, parce qu'il ne peut pas fermer complètement les portes du crédit sans cela il risquerait de briser tout l'organisme économique et que, d'autre part, lorsqu'il donne plus de facilités aux banques, il faut encore que celles-ci trouvent une clientèle solvable pour profiter de cette offre, ce qui n'est pas toujours le cas. Je dirai même plus, c'est dans les périodes où les instituts d'émission sont le plus disposés à accueillir les crédits que les banques trouvent le moins de clients solvables.

3<sup>e</sup> Enfin, M. Penglaou nous a dit qu'à son avis, à l'heure actuelle, il n'y avait pas d'inflation bancaire.

Il faut tout d'abord définir ce qu'on appelle l'inflation, parce que sous ce vocable on désigne des quantités de choses qui n'ont entre elles que des liens très lâches.

Si vous voulez, je discernerai deux sortes d'inflations : l'inflation financière qui est causée par des prélèvements de l'État soit à la Banque d'Émission soit dans les banques privées, et l'inflation commerciale, qui est due au gonflement des avances et des escomptes faits à la clientèle commerciale.

La première, l'inflation financière est néfaste, la seconde, l'inflation commerciale est profitable au pays parce qu'elle est créatrice de richesses.

Il est certain que M. Penglaou, quand il a parlé d'inflation, a eu en vue l'inflation financière. Je me permettrai de ne pas être, pour une fois, du même avis que lui. Je m'explique : l'orateur nous a dit que les banques avaient réescompté à la Banque de France leur papier commercial et gardé les bons du Trésor. Cette politique leur est imposée par la Banque de France qui ne désire pas escompter les bons du Trésor qu'elle serait obligée elle-même de présenter en recouvrement à l'échéance dans les caisses publiques.

Mais, il s'ensuit que les banques peuvent conserver dans leurs caisses, par suite de cet escompte d'effets commerciaux, un montant supplémentaire de bons du Trésor. L'opération ne date pas d'aujourd'hui; pendant l'entre deux guerres, à maintes reprises, le Gouvernement a pesé sur les banques pour qu'elles escomptent à la Banque de France des montants importants d'effets commerciaux, afin de leur permettre de souscrire le même montant en bons du Trésor; cet artifice est enfantin et ne peut tromper personne.

En réalité, l'inflation s'élève au montant de ces effets commerciaux ainsi escomptés.

Quel est le montant à l'heure actuelle de ces effets commerciaux escomptés?

Deux chiffres nous le donnent à peu près : d'abord celui des « Effets circulant sous notre endos » qui est un des postes hors bilan, de la situation des banques, et qui traduit, à peu près, l'endettement des banques vis-à-vis de la Banque de France, bien que d'autres effets y soient compris tels ceux qui sont escomptés par la Caisse des Dépôts et Consignations, par le Crédit national, ainsi que le réescompte de banque à banque. Mais ces montants sont relativement peu importants par rapport au chiffre des effets escomptés à la Banque de France.

Un autre chiffre nous le donne également, c'est celui des effets escomptés qui figure au bilan de la Banque de France, bien que là aussi, il y ait d'autres éléments perturbateurs tels que l'escompte à la clientèle directe et l'escompte d'effets remis par le Crédit national et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Par suite du défaut de communication des chiffres réels par la Commission de Contrôle des Banques, nous sommes réduits une fois de plus à des approximations.

M. PENGLOU. — Je joins volontiers mes vœux à ceux que vient d'exprimer avec tant de pertinence notre ami Cauboué. Il est désirable, en effet, que le bilan synthétique des banques, publié trimestriellement par la Commission de Contrôle, soit un peu plus explicite. Tous les espoirs sont permis depuis le

jour, récent à la vérité, où M. Robert Schuman, ministre des Finances, a publié l'inventaire auquel je me suis souvent référé. Sans doute, n'y trouve-t-on pas toutes les informations souhaitées par M. Cauboué, mais, comme les archéologues, nous pouvons toujours tenter, avec plus ou moins de bonheur, d'y rechercher la réalité que nous brûlons de découvrir.

Ceci posé, je suis d'accord avec notre collègue sur l'intérêt qu'il y aurait à connaître la composition du Portefeuille, non seulement en deux ou trois éléments, mais en un plus grand nombre pour pouvoir déterminer *in globo* le coefficient de liquidité des banques. Suisses et Belges ont légiféré en la matière et il est probable que nous suivrons. Présentement, cette question est hors sujet.

Ce n'est pas sans humour que M. Cauboué nous a dit être l'objet de pression pour qu'il continue sa campagne de presse. Hommage qui lui est rendu par les personnages éminents dont il nous a parlé. Qu'il continue.

J'ai dit que les dépôts conditionnaient les avances, mais j'ai souligné aussi que les avances conditionnaient les dépôts. Rien que de très banal, puisque tout le monde admet maintenant cette interaction. L'action du reescompte est pour le moins plus limitée. Quand je remets du papier à la Banque de France, que survient-il? Je modifie purement et simplement la nature de mon actif. Je troque mes lettres de change pour un avoir à la Banque ou des espèces. Je serai peut-être plus enclin après qu'avant à escompter du papier à ma clientèle et ce faisant j'augmenterai les dépôts de mes clients. Nuances si l'on veut que pour ma part je tiens à signaler.

J'hésite quelque peu à répondre à mon Confidère sur la question de l'inflation. La situation des banques est délicate parce qu'elles portent des sommes considérables en Bons du Trésor et en acceptations du Crédit National. Si les fournisseurs de l'État étaient réglés au comptant au lieu de recevoir des traites à douze mois d'échéance, les banques, au lieu d'escompter ce papier, augmenteraient peut-être leurs avances à la clientèle et pour le surplus, faute de remplacement « commercial », souscriraient aux Bons du Trésor. Tout revient donc à se demander si la concurrence des effets du Crédit National n'est pas nocive pour le financement des entreprises, en d'autres termes, si tous les besoins commerciaux normaux sont actuellement pourvus. Il semble que les demandes de la clientèle, dans la mesure où elles étaient justifiées, ont été satisfaites jusqu'à ces derniers mois. Depuis on s'est préoccupé des stocks spéculatifs. La révision des crédits a été opérée, le warrant industriel a fait l'objet de quelque suspicion. Qu'en est-il résulté? Mes informations ne me permettent pas de l'indiquer avec une suffisante approximation.

Il reste que la question soulevée par M. Cauboué est capitale pour le comportement des banques. Je souhaite que dans l'une de ses prochaines chroniques — toujours si étincelantes — il puisse nous apporter des précisions. Je veux l'en remercier par anticipation et l'assurer que j'ai beaucoup apprécié son intervention de ce soir.

---